

SAS LA PIZZERIA SICILIA
RCS MARSEILLE 915 161 582
Siège social : 1 square Edouard Estaunié, Bois Lemaitre - 13012 MARSEILLE
Capital social 1 500 €

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 16 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 mars à dix heures, les associés de la société " LA PIZZERIA SICILIA ", immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 915 161 582, dont le siège est sis 1 square Edouard Estaunié, Bois Lemaitre - 13012 MARSEILLE, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Angelo AVERNA, président.

Le président constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Angelo AVERNA, propriétaire de	75 actions
- Monsieur Calogero AVERNA, propriétaire de	75 actions
Total	150 actions

- Fixation de la rémunération du Président et du Directeur Général.
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le président Monsieur Angelo AVERNA et le directeur général Monsieur Calogero AVERNA ne percevront pas de rémunération pour leurs fonctions de gérance du 1^{er} janvier 2025 au 30 septembre 2025.

Cette résolution est prise à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités d'enregistrement au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est prise à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés.

